

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « MILA FARM »

Siège Abidjan, Anyama, ABIDJAN / ANYAMA
YAPOKOI 3E EXTENSION, APRES LE CORRIDOR D'ANYAMA
EN ALLANT A AZAGUIE, LOT 2, ILOT 1, Lot 2, Ilot 1

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 02/05/2023, et enregistrés au CEPICI le 25/05/2023, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « MILA FARM »

Objet :

- CUNICULTURE (ELEVAGE DE LAPINS);
- ELEVAGE DE VOLAILLES;
- ELEVAGE DE MOUTONS;
- ELEVAGE DE BOVINS;
- PISCICULTURE;
- AGRICULTURE ET DIVERS.

Et pour la réalisation de l'objet social:

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles,
- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux,
- La prise en location gérance de tous fonds de commerce,
- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée
- Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières ou immobilière, se rapportant directement ou indirectement a l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement

Capital 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par l'associé unique.

Siège social Abidjan, Anyama, ABIDJAN / ANYAMA

YAPOKOI 3E EXTENSION, APRES LE CORRIDOR D'ANYAMA
EN ALLANT A AZAGUIE, LOT 2, ILOT 1, Lot 2, Ilot 1

Dirigeant(s) M CISSE LAMINE (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2023-B13-06500 du 12/06/2023 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe n°43056/GTCA/RC/2023 du 12/06/2023

